



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)

L'OTSTCFQ souhaite le maintien du lien de confiance entre le Centre et la population

Montréal, 28 octobre 2016 - Le reportage diffusé hier soir à l'antenne de la Société Radio-Canada, et particulièrement le segment où un ex-intervenant prétend avoir subi des pressions pour contrevenir à son code de déontologie, préoccupe l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). Par la voix de sa présidente, Mme Guylaine Ouimette, T.S., l'OTSTCFQ tient à faire le point.

« Le Code des professions impose aux ordres professionnels et à leurs membres de respecter intégralement leur code de déontologie », affirme Mme Ouimette, notamment l'article 3 du Code qui porte sur le respect de la confidentialité : *Le travailleur social doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession. Il ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client ou lorsque la loi l'ordonne. Il peut communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable. Toutefois, il ne peut alors communiquer ce renseignement qu'à la ou aux personnes exposées à ce danger, à leur représentant ou aux personnes susceptibles de leur porter secours.*

En mars dernier, l'OTSTCFQ signait avec le CPRMV un protocole d'entente visant la collaboration entre les deux organisations. « Ce protocole d'entente a été signé de bonne foi, par les deux parties, et nous maintenons notre appui au centre et à sa mission. Nous souhaitons cependant profiter de l'occasion pour rappeler à l'ensemble de la population que les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux, peu importe leur milieu de travail, doivent respecter leur code de déontologie. Dans l'éventualité où certains membres subissaient des pressions pour y contrevenir, nous les encourageons à nous en informer ».

En terminant, Mme Ouimette souhaite que cette nouvelle n'affectera pas le lien de confiance qui se tisse peu à peu entre le centre et la population. « Ce lien de confiance est essentiel pour que ces personnes vulnérables soient en mesure de recevoir l'écoute, l'aide et le support dont ils ont besoin ».